

AIDES AUX FEDERATIONS, CLUSTERS ET GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

EXPORTATION

Généralités

Outre les aides financières accordées individuellement aux entreprises wallonnes, l'AWEX les soutient également au travers du financement d'activités rassemblées dans le programme d'actions annuel des fédérations wallonnes, clusters ou groupements wallons à l'étranger.

OBJECTIF

Soutenir financièrement groupements et fédérations professionnels, clusters, organisations, clubs d'exportateurs... sur la base d'un programme d'actions annuel à l'étranger, telles que missions et participations à des foires à l'étranger, invitations de décideurs étrangers en Wallonie et supports de communication destinés à une diffusion internationale.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Fédérations, groupements professionnels, associations reconnues relevant des industries traditionnelles, des secteurs agricoles (élevage, horticulture, arboriculture), du tourisme et des industries et activités culturelles.

INTERVENTIONS

Intervention à 50 % du budget annuel établi par la fédération, le cluster ou le groupement, sur base des modalités des aides financières s'appliquant aux entreprises wallonnes.

L'intervention est octroyée uniquement pour la seule quote-part représentée par ces membres wallons. Ainsi, pour les groupements bi-régionaux ou tri-régionaux, un prorata de membres ou de participants wallons est appliqué.

CONDITION PREALABLE D'OCTROI

La demande, appuyée de la description du projet à l'international de la fédération, cluster ou groupement doit impérativement être introduite auprès de l'AWEX avant le début des prestations de l'expert agréé, choisi par l'entreprise sur propositions de l'Agence.

Contacts

ORGANISME COMPETENT

AWEX

Marie-Christine Thiry
Directeur

T 32-2-421.84.95

m.thiry@awex.be

Benjamin Petit
T 32-2-421.85.21

b.petit@awex.be

Lien [AWEX](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS